

République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Date de la convocation: 09 septembre 2026

Membres en exercice : 19 *Le seize septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,*

Présents : 15 **Présents :** Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Madame Cristina POURQUIER, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSEON, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Elisa SUARD, Madame Marie SABOURIN

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Line GASSIN

DE_2026_093 - Objet : Approbation d'avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la gendarmerie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2194-1 à R. 2194-10 relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;
Vu la délibération n°DE_2025_100 du conseil municipal en date du 30 septembre 2025 approuvant le marché initial relatif à la rénovation énergétique de la brigade et des logements de la gendarmerie de Sainte-Enimie ;

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la brigade et des logements de la gendarmerie de Sainte-Enimie, Madame le Maire informe le conseil municipal que deux avenants ont été notifiés pour les lots n°1 et n°5 afin d'ajuster les prestations initiales en fonction des demandes des gendarmes, des aléas de chantier et des améliorations techniques.

Lot 1 – Sols souples (CG SOLS)

Objet : Imprévus de chantier : Après déposes et démolition, découverte d'ouvrages dégradés au sol concernant l'entrée de la brigade, le séjour du logement 6, les marches des escaliers qui ont été préfabriquées et ne sont pas raccordées contre les murs. L'entreprise a proposée différentes solutions à chaque ouvrage : Tapis, ragréage fibré, raccord d'enduit plâtre et crémaillère PVC sur les marches.

Montant initial : 29 833,23 € HT

Travaux en plus : + 2 401,99 € HT

Nouveau montant : 32 235,22 € HT (38 682,26 € TTC)

Lot 5 – Menuiseries intérieures (SAS GELY MENUISERIE)

Objet : A la demande des gendarmes, suppression de la cloison menuisée vitrée en aluminium (remplacement par cloison en plaques de plâtre avec châssis vitré bois au lot menuiseries intérieures bois) afin d'intégrer un poste de travail dans la cloison). Imprévus de chantier : Trappes supprimées (existantes récupérées), porte supprimée, couvre-joints... Dépose des placards sans repose avec évacuation en raison de leur état trop dégradé.

Montant initial : 24 542.55 € HT

Travaux en plus : + 1 320.00 € HT

Travaux en moins : - 2 275.00 € HT

Variation : - 955.00 € HT

Nouveau montant : 23 587.55 € HT (28 305.06 € TTC)

Ainsi, Madame le Maire propose d'approuver ces avenants et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver les avenants n°1 au lot n°1 et au lot n°5 des marchés relatifs à la rénovation énergétique de la brigade et des logements de la gendarmerie de Sainte-Enimie, tels que ci-dessus présentés ;

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits avenants et tous documents nécessaires à leur exécution ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

**Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 / 09 / 2026
et publié ou notifié
le 21 / 09 / 2026



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de réception de l'AR: 21/09/2026
048-200063147-DE_2026_093-DE
A G E D I